

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015  
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt janvier deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BLONDIAUX Bruno, BOURGEOIS Didier, BURATO Bernard, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, ROTARU Maria, THIBERT Monique, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : MM. PESENTI Philippe (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), PIFFADY Philippe (pouvoir à M. ZANI Guy), VIRARD Philippe (pouvoir à Mme JOLY Fabienne), Mmes PERNICE Laetitia (pouvoir à Mme MACHON Annie), BARDON Fabienne.

Secrétaire de séance : M. HARNAL Sébastien.

La séance est ouverte en présence de 22 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants en début de séance.

Avant d'aborder la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les points suivants en ordre du jour complémentaire :

- Clôture du budget téléski de la commune au 31 décembre 2014
- Défense de la profession juridique
- Demande d'informations concernant les actions culturelles, à l'instance de Madame Catherine TREUVELOT

Le Conseil Municipal,  
APPROUVE à l'unanimité, l'ordre du jour complémentaire, tel qu'exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décès concernant des personnes domiciliées sur la commune, puis des événements plus heureux survenus depuis le dernier conseil, à savoir :

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville s'associe à la peine des familles lors d'un décès, par des pensées chaleureuses et leur exprime toute sa sympathie, et présente ses vœux de bienvenue à ces nouveaux nés, ainsi que ses sincères félicitations aux mariés.

Le Conseil Municipal,

ENTEND Madame Fabienne JOLY, au nom de Monsieur Philippe VIRARD, absent ce soir, qui demande que soit portée à la page 6 du procès-verbal du dernier conseil, l'intervention faite par Monsieur VIRARD, relative à la pratique du ski alpin par les élèves du primaire, en ce sens : "Que les enfants ont beaucoup de chance de pratiquer le ski nordique, par conséquent qu'il ne voit pas la nécessité de les équiper en ski alpin, car trop onéreux".

Monsieur Bernard ARGENTI assure que cette précision sera ajoutée au procès-verbal et indique qu'une solution a été trouvée concernant la pratique du ski alpin, par le biais d'une option de location de matériel et en groupant les différentes classes.

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2014, en tenant compte de l'observation de Monsieur Philippe VIRARD.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, du procès-verbal de la réunion de la Commission Finances du 12 janvier 2015, traitant principalement du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI qui rappelle que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire avant l'adoption du budget primitif, qui sera étudié lors de la prochaine Commission Finances qui se tiendra le 9 février prochain à 18 heures. Il précise que le DOB porte sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

PREND CONNAISSANCE du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'analyse des résultats provisoires 2014 des budgets de la commune (budgets général, téléskis, forêts, régie de l'eau, régie d'assainissement, régie des énergies, lotissements "Le Grana" et "Le Mont d'Orcet"), ainsi que de la préparation du budget primitif 2015.

A savoir que le budget général génère 4 414 885,18 € de dépenses et 4 790 329,27 € de recettes en section de fonctionnement. Quatre comptes administratifs de la commune présentent un résultat global positif qui tient compte des reprises de résultats de 2013 :

- Budget Forêts : excédent de 35 792,27 €
- Budget Régie de l'Eau : excédent de 144 894,97 €
- Budget Régie de l'Assainissement : excédent de 45 643,84 €
- Budget Lotissement Le Mont d'Orcet : excédent de 25 600 €

Trois comptes administratifs présentent un résultat global négatif :

- Budget Général : déficit de 141 408,82 €
- Budget Téléskis : déficit de 105 994,28 €
- Budget Régie des Energies : déficit de 200 581,73 €

Il est précisé que les résultats sont dits provisoires, car les comptes de gestion définitifs du Receveur pour chaque budget ne sont pas édités et les écritures n'ont pas été comparées par les deux services. Ce débat fait apparaître une baisse conséquente des recettes, notamment celles du Casino, des droits de mutation, des dotations de l'Etat, et une approche budgétaire difficile pour 2015 et les années à venir.

ENTEND à ce propos les interventions suivantes :

- M. Bernard BURATO indique que "Le préambule fixe le cadre et le cadre fixe le cap. Il conteste le cadre et donc le cap.

L'Etat accable les collectivités territoriales de tous les maux, car elles seraient de grandes dépensières ; il baisse les dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros d'ici 2017.

C'est une politique scandaleuse, car ce sont les collectivités locales qui créent de l'activité, rendent des services à la population et compensent des inégalités que l'Etat est incapable de corriger. C'est scandaleux car dans le même temps, l'Etat transfère des charges qui lui incombent à ces mêmes collectivités : c'est le cas de l'aménagement des rythmes scolaires.

Nous n'avons pas à obtempérer, car nous serions complices de la baisse des services, de l'abandon des routes et de l'entretien des infrastructures municipales.

Des protestations se développent émanant de toutes les municipalités de France, toutes tendances confondues. Nous devons nous y joindre.

Cette politique n'est pas un cercle vertueux, mais un cercle vicieux. L'austérité entraîne toujours plus d'austérité".

- M. Bernard ARGENTI partage cette analyse et rejoint l'Association des Maires de France, regroupant toutes les tendances politiques, qui a relayé un plaidoyer à l'Assemblée Générale des Maires de France en novembre 2014.

Il ajoute que "Malheureusement, nous ne pouvons que prendre acte des décisions restrictives de l'Etat. Nous devons économiser et évoluer par le biais de l'Intercommunalité, notamment par la mutualisation des services avec la Communauté de communes et avec les autres communes du Plateau".

- M. Jacques RABUT comprend l'analyse de Monsieur Bernard BURATO au regard de ses options politiques, mais reste surpris de la position du Maire. Il précise qu'en effet "En 2012 le candidat Nicolas SARKOZY avait annoncé lui aussi une baisse drastique des dotations de l'Etat (100 millions d'euros). Il demande au Maire d'assumer ses choix politiques. On ne peut pas être pour à Paris et contre à Hauteville-Lompnes".

- M. Bernard ARGENTI répond qu'il est contre la brutalité du système. Il reprend l'exemple de la réforme des rythmes scolaires qui engendre des dépenses aux collectivités, alors que l'Etat demande de faire des économies.

- M. Didier BOURGEOIS revient sur les orientations de la collectivité et les projets en phase d'étude, notamment l'investissement pour l'accessibilité des bureaux de la mairie et de la Communauté de communes. Il demande que soit précisé que l'accessibilité vise également les femmes enceintes, les personnes âgées et en difficulté, mais pas seulement les personnes en fauteuil.

- M. Bernard ARGENTI précise que ce sera fait. Il espère que ce projet pourra être lancé en 2015, au moins en ce qui concerne les études techniques et financières.

PREND CONNAISSANCE de la demande du Directeur du Casino d'Hauteville-Lompnes, de pouvoir régler mensuellement la participation annuelle du Casino et ce, dans le cadre de l'animation sur l'année 2015.

ACCEPTE à l'unanimité, suite à la demande du Casino d'Hauteville-Lompnes, que la participation annuelle du Casino, dans le cadre de l'animation, soit 45 735 € pour 2015, soit réglée à la commune par le versement de 10 mensualités et ce, à compter de mars 2015.

Monsieur Bernard ARGENTI remercie Madame Nicole ROSIER, Madame Edith VINCENT-MORARD, ainsi que le service comptable, pour le travail élaboré dans le cadre de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire Adjoint délégué aux Forêts, du procès-verbal de la réunion de la Commission Forêts, Agriculture, Environnement du 19 janvier 2015.

PREND CONNAISSANCE du programme des coupes de bois prévu sur l'année 2015, proposé par l'ONF.

ACCEPTE à l'unanimité, ledit programme représentant un volume estimé à 4 177 m<sup>3</sup> (3 479 m<sup>3</sup> de résineux et 698 m<sup>3</sup> de feuillus), soit une recette approximative de 180 000 € (52 €/m<sup>3</sup> pour les résineux et 15 €/m<sup>3</sup> pour les feuillus).

DESIGNE à l'unanimité, pour le partage sur pied des bois d'affouages : Messieurs Laurent HUGON, Christophe VANDERME et Joël MASNADA, garants de la bonne exploitation des bois.

PREND CONNAISSANCE du programme d'actions proposé par l'ONF en 2015, dont le montant s'élève à 69 550 € HT, étant rappelé que les travaux sylvicoles (intervention en futaie irrégulière) sont subventionnés par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 30 %.

PREND en compte la pertinence de ces travaux et DECIDE à l'unanimité, que ce programme soit à nouveau examiné avec rigueur lors d'une prochaine commission afin d'arrêter les travaux qui seront retenus.

RECONDUIT à l'unanimité, pour l'année 2016-2017 les coupes d'affouages sur la commune, qui se dérouleront en grande partie à nouveau sur le secteur de la Ragiaz, et dont les modalités seront arrêtées ultérieurement.

NE DONNE PAS SUITE à l'unanimité, à la proposition de Monsieur René FONTAINE, concernant l'acquisition de sa parcelle cadastrée section ZL n° 87, située au lieudit "l'Allagnier", d'une superficie de 16 627 m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des membres des Commissions Urbanisme du 13 novembre 2014 et Forêts du 19 janvier 2015, ne voyant pas l'intérêt de la commune d'acquiescer ce bien.

PREND ACTE de l'obligation pour Monsieur Frédéric MEGRET, exploitant forestier, de remettre en état le chemin détérioré, situé au col de la Berche. Cette information est renouvelée en vue d'une réfection impérative dès le printemps, avec l'intervention des services techniques pour l'apport de gravat sur le site.

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur en date du 17 décembre 2014 adressé en mairie, accordant à la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes, l'autorisation d'ouvrir au public dans cet établissement des locaux spéciaux, distincts et séparés, ou peuvent être pratiqués les jeux de hasard suivants : la boule, le black jack et les machines à sous.

Il est précisé que cette autorisation est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 ; les heure-limites de fonctionnement des jeux et des machines à sous sont fixées à 10 heures et 4 heures, le lendemain matin.

PREND ACTE de la fermeture des services administratifs de la mairie, les samedis matin et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

ENTEND à ce propos les interventions suivantes :

- Mme Fabienne JOLY reprend l'un des objectifs du DOB, "de poursuivre avec le niveau de service rendu à la population" qui va à l'inverse de la fermeture de la mairie le samedi matin. Elle souligne qu'en cas de nécessité, les gens devront prendre des congés pour se rendre en mairie en semaine.

- M. Bernard ARGENTI rétorque qu'il faut relativiser. Beaucoup d'administrations sont désormais fermées le samedi et finalement, peu de dossiers peuvent se traiter en direct le samedi matin. Les demandes pourront se faire en semaine par téléphone ou par mails, et un rendez-vous avec l'élue de garde pourra suppléer le samedi matin.

- M. Jacques RABUT souligne les limites du slogan, un peu populiste "faire mieux avec moins", mais assurément faire autrement. Il précise que "C'est ce qu'a fait le Conseil Général en réorganisant les heures d'ouverture du Point Accueil Solidarité (PAS) d'Hauteville-Lompnes".

- M. Bernard ARGENTI déplore alors la remise en question de la mutualisation instaurée lors du mandat 2001-2008. Il ajoute que les gens qui se rendent en mairie le samedi, sont obligés bien souvent de repasser le lundi. Tout peut se travailler en amont. Il rappelle que cette décision n'est pas forcément définitive.

- Mme Annie BOURDONCLE renchérit et constate que tous les samedis matin, un agent et un élu sont de garde, alors que très peu de monde se présente en mairie. De plus, bien souvent les dossiers ne peuvent pas être traités sur le champ. En ce qui concerne les appels téléphoniques relatifs à des demandes de renseignements, tels que la météo, l'état des routes, l'élu de garde est toujours joignable sur le portable.

- Mme Marie TRAINI ajoute que l'Office de Tourisme, ouvert le samedi toute la journée et le dimanche matin, en période touristique, peut également répondre à tout moment sur ce genre de renseignements.

EST INFORME de la tenue du Conseil Communautaire du 2 décembre 2014, dont le procès-verbal sera transmis ultérieurement et qui n'apporte pas de remarques particulières. Celui-ci portait notamment sur différents dossiers, à savoir :

- Délibérations administratives, tarifs, conventions
- Reprise du fond du bassin du plan d'eau de Champdor
- Gestion du Cinéma Le Novelty

ENTEND les différentes interventions concernant le Cinéma Le Novelty :

- M. Bernard ARGENTI fait part qu'à ce jour deux repreneurs potentiels sont en vue : une association et une société. La réouverture pourrait être envisagée début mars après un rafraîchissement des lieux.

- Mme Catherine TREUVELOT demande si un cahier des charges a été ouvert et pourquoi ce dossier n'est pas passé en Commission Culture ? Elle ajoute "Un travail en amont aurait peut-être permis de choisir judicieusement un repreneur, lui formulant ainsi des demandes précises élaborées à partir de la spécificité de notre territoire, sachant que le cinéma est déficitaire presque chaque année et donc que cela a une incidence directe sur les finances de la Communauté de communes, qui règle le déficit".

- M. Bernard ARGENTI répond que les conditions de travail de Monsieur JAILLET ont été reprises. La volonté de la Communauté de communes est de fonctionner avec une gérance, confiée soit à une association, soit à une société, qui s'occupe de tout. Suite à appel à candidature, le Conseil Communautaire arrêtera son choix. Quant à la Commission Culture, celle-ci se réunit à l'initiative de son Président, Monsieur Jean-François DUPONT.

ENTEND à nouveau Madame Catherine TREUVELOT, qui s'interroge sur les bruits circulant en Ville sur le Festival de théâtre.

Elle avance que "Cet évènement est devenu majeur et concerne un nombre important d'acteurs culturels locaux, ainsi que de nombreux bénévoles. La non information et la non concertation sur le changement des personnes organisant cette manifestation, risquent de démobiliser un grand nombre de personnes essentielles et donc, de mettre en péril ce festival devenu pourtant très important pour l'offre culturelle pendant la période estivale et pour l'attractivité de notre territoire.

Enfin, elle s'étonne que depuis la mise en place des nouveaux élus à la mairie d'Hauteville-Lompnes, ainsi qu'à l'Intercommunalité, aucune commission culture ne se soit encore réunie à ce jour".

ENTEND la réponse de Monsieur Bernard ARGENTI à ce propos, qui rappelle que la Commission Culture peut se réunir à l'initiative de son Président.

Pour le Festival de théâtre, après le dépôt de bilan de la Compagnie de l'Horizon, le bureau de la Communauté de communes a souhaité que la Ville d'Hauteville-Lompnes prenne à sa charge l'organisation financière de l'édition 2015 et confie l'organisation artistique à Benjamin ZIZIEMSKY, mais celui-ci a refusé.

Les élus n'ont pas compris la raison de ce refus et trouvent cela dommage. Pourtant, c'était une bonne proposition qui le mettait à l'abri des risques financiers.  
Néanmoins, l'édition 2015 aura bien lieu en août, avec une autre organisation artistique.

EST INFORME de la nécessité de clore le budget télési de la commune, suite au transfert de la compétence ski alpin et de l'ensemble des activités du site de Terre Ronde de la commune d'Hauteville-Lompnes à la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville, et conformément aux délibérations du Conseil Municipal des 27 février et 22 juillet 2014, et à l'arrêté préfectoral du 29 août 2014.

DECIDE à l'unanimité, de clôturer le budget télési de la commune et ce, au 31 décembre 2014.

PREND CONNAISSANCE de la demande de la Chambre des Notaires de l'Ain, adressée en mairie, relative à la défense de la profession juridique, dans le cadre du projet de loi sur la croissance et l'activité présenté par Monsieur MACRON, Ministre de l'Economie.

ENTEND les différentes interventions sur la question :

- M. Bernard BURATO indique que "La motion proposée contre les articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité, autrement dit la loi MACRON, est restrictive. Il est opposé à l'ensemble de la loi MACRON ; il ne voit pas dans la motion l'opposition au travail du dimanche ; il s'abstiendra donc".

- Mme Catherine TREUVELOT est étonnée de cette demande de prise de position tardive. N'ayant pas eu le temps d'examiner ce point inscrit en ordre du jour complémentaire, elle manifeste son abstention.

- Mme Fabienne JOLY fait savoir qu'elle s'abstiendra également au moment du vote, car elle ne partage pas du tout l'analyse qui vient d'être faite ; elle engage le pouvoir de Monsieur Philippe VIRARD.

SOUTIENT par 21 voix pour et 5 abstentions (MM. Bernard BURATO, Jacques RABUT, Mmes Fabienne JOLY, Catherine TREUVELOT (Mme Fabienne JOLY engageant le pouvoir de M. Philippe VIRARD)) le combat des professions juridiques réglementées.

DEMANDE le retrait des articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité.

MANDATE Monsieur le Maire pour faire entendre auprès des autorités compétentes, le désaccord du Conseil à ce sujet.

ENTEND l'intervention de Monsieur Bernard BURATO concernant les récentes coupures téléphoniques dues aux chutes de neige : "Tout le monde a pu constater l'état de délabrement avancé des lignes téléphoniques (fils par terre, poteaux cassés, fils qui tiennent les branches des arbres). La commune compte beaucoup de hameaux où le téléphone peut être coupé à tout moment, avec beaucoup de personnes âgées... Il y a quelques années, un hameau a été coupé pendant plusieurs semaines. Il ne faut pas que cela se reproduise, même pour un jour ou deux.

Il faut mettre en demeure Orange (France Télécom) d'assumer ses responsabilités, ainsi que les propriétaires d'élaguer leurs arbres, dont les branches détruisent le réseau.

EDF entretient les lignes d'électricité, Orange perçoit l'argent des abonnements et s'en fout du reste. La différence, c'est qu'EDF est un service public et qu'Orange est une entreprise privée".

ENTEND la réponse de Monsieur Bernard ARGENTI, qui propose éventuellement de demander aux propriétaires d'élaguer les arbres se trouvant sur leurs propriétés. Si les intéressés ne le font pas, la commune pourrait exécuter ces travaux moyennant facturation, mais il faudrait alors attendre la fin de l'hiver. En conclusion, il estime qu'Orange pourrait avoir la délicatesse de procéder à des branchements provisoires.

Monsieur Bernard ARGENTI rappelle qu'en matière d'enfouissement de réseaux, Hauteville-Lompnes est la dernière commune du département à ne pas lever la taxe sur l'électricité.

Cette taxe avait été instaurée entre 2001 et 2008, permettant un programme très important d'enfouissement ; celle-ci a été supprimée au mandat suivant.

La commune a donc abandonné l'enfouissement des lignes ERDF et par conséquent les lignes téléphoniques, faute de financement, ce qui est une erreur.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse et le public qui accompagnent l'assemblée lors de chaque séance, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce conseil.

Séance levée à vingt-deux heures.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.